

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 4 décembre 2004, à 16 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Eric Fourcade, Jean-Pierre Oetiker et M^{me} Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 4 décembre 2004, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif (suite).

*Page 34, cellule 2601000, Aménagement urbain,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers (suite).*

Le président. Nous poursuivons la discussion sur l'amendement présenté tout à l'heure par les groupes démocrate-chrétien, libéral et radical, visant une diminution de charges de 300 000 francs, la justification étant: «Aménagements éphémères: évaluation préalable de l'opération des deux dernières années avant de la renouveler.»

M. Georges Queloz (L). Même si la pause a été salutaire, je regrette cependant de ne pas avoir pu enchaîner après les derniers intervenants... Ces aménagements éphémères, ou «Les yeux de la ville», sont à mes yeux, Monsieur le magistrat, une pure provocation, qui se fait avec les deniers des contribuables, qui eux ont d'autres priorités. Je m'arrêterai là, parce que cela ne mérite même pas qu'on en discute davantage. Mais, avant, je voudrais revenir sur l'intervention de M. Barazzone qui disait tout à l'heure que, depuis que vous avez la majorité, la ville a changé. Je partage cette opinion: c'est vrai, depuis que vous avez le pou-

¹ Rapports, 3063.

voir, on ne se sent plus en sécurité dans cette ville... (*Exclamations.*) C'est vrai, depuis que vous avez le pouvoir, la ville s'enlaidit, je ne parle même pas de l'affichage sauvage, des graffitis toujours plus nombreux. On ne maîtrise rien! Vous me direz que c'est normal puisque, dans les écoles, on apprend à taguer son prénom! Je suis désolé, mais c'est un constat: demandez à la population ce qu'elle en pense. J'ose espérer qu'elle l'exprimera lors des prochaines élections... Je crains qu'il faille attendre encore une décennie, mais un jour viendra où nous reprendrons le pouvoir! (*Exclamations et rires.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de faire silence! Je crois que M. Queloz ne s'est pas rendu dans une école depuis longtemps et je l'invite personnellement dans la mienne...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci de nous faire rire, Monsieur Queloz, cela fait du bien dans le cadre de ces débats qui sont parfois un peu tendus! M. Barazzone, avant vous, avait déjà donné le ton. Si l'Alternative prenait au sérieux ces propos, elle pourrait se sentir quelque peu blessée, mais comme vous l'avez dit, Monsieur Queloz, vous êtes dans l'opposition et nous concevons que, pour exister, l'opposition se doit de critiquer la politique que mène la majorité. C'est de bonne guerre et, pour nous, c'est l'occasion de rappeler la finalité de ces aménagements éphémères.

Vous avez raison, Monsieur Barazzone, la rue n'était pas la même avant que nous développions cette politique. Contrairement à ce que vous pensez, on ne peut pas délimiter le logement d'un côté, le social d'un autre, le sport d'un autre encore... La ville n'est pas une entité segmentée, où il n'y aurait aucune interaction entre les différents domaines, bien au contraire. Et s'il est un domaine qui concerne l'ensemble des matières que nous traitons, c'est bien l'aménagement, notamment celui des lieux où les gens vivent. A cet égard, la rue est un symbole et nous avons voulu faire en sorte qu'elle soit partagée, qu'elle soit utilisée à d'autres fins que sa finalité traditionnelle, à savoir un simple lieu de passage, où les gens défilent anonymement, sans se regarder. Nous faisons cette expérience là où des demandes sont formulées, et je peux vous dire que celles-ci sont assez nombreuses pour que nous puissions, année après année, aller de l'avant.

Pour vous montrer le caractère particulièrement social de la démarche «Les yeux de la ville», dont personne n'a parlé jusqu'ici et qui, pour moi, est l'un des éléments les plus importants, je rappellerai que ces animations sont l'occasion de pouvoir associer les nombreuses communautés étrangères, qui font d'ailleurs la fierté de notre ville. Ceux qui y ont participé auront pu constater que ces communautés étaient au nombre de trente cette année: la communauté birmane, la com-

munauté maghrébine, la communauté vietnamienne, la communauté africaine... Rien que pour cela, c'est non pas un demi-succès, comme vous dites, mais une pleine et entière réussite. Faire en sorte que ces communautés étrangères, non seulement participent à la mise en place de ces activités, mais montrent à celles et ceux qui ne les connaissent pas quelle est leur culture, quelle est leur manière de vivre, faire en sorte que nous nous rencontrions et que nous nous enrichissions, c'est un des objectifs atteint année après année par «Les yeux de la ville». Ne serait-ce que pour cette raison nous serions légitimés à poursuivre cette démarche.

Mais il y a encore bien d'autres raisons et une des raisons essentielles, pour me limiter à celle-là, c'est qu'à partir d'une petite modification d'aménagement nous arrivons à modifier grandement l'usage d'un lieu. De la sorte, nous ne sommes plus au niveau des débats théoriques, idéologiques, des craintes et des doutes: nous avons un test grandeur nature. Je vous l'accorde, certaines expériences marchent mieux que d'autres, mais, comme l'a dit M. Broggin, il ne faut pas focaliser sur l'expérience Montchoisy pour l'édition 2004, ni sur l'expérience de l'Alhambra en 2003, qui étaient toutes les deux les moins bien réussies. Mesdames et Messieurs, parlez de toutes les autres expériences qui, jour après jour, week-end après week-end, ont permis à nos concitoyennes et concitoyens de se retrouver et d'utiliser la rue pour un autre usage que celui qui lui est traditionnellement dévolu.

Je disais que de nombreuses demandes nous sont adressées. M. Barazzone a parlé tout à l'heure de celles qui arrivent à la commission des pétitions. En ce qui concerne notamment la pétition P-128 des commerçants de la rue du Cendrier, sachez que j'ai voulu savoir d'où venaient les pétitionnaires: oh, ce ne sont pas tous des gens de France voisine! Il y a en a qui habitent Perly, Certoux, ou d'autres communes avoisinantes, sans doute des gens qui ont eu de la peine à trouver une place pour garer leur voiture devant le commerce où ils voulaient se rendre... Je suis d'accord que nous devons être attentifs à ces gens-là, mais nous devons surtout être attentifs aux gens qui habitent la ville, aux gens qui subissent les nuisances de ceux qui viennent de l'extérieur avec leur voiture. C'est à ces gens-là que nous donnons la priorité, en particulier pendant les beaux jours, pour leur permettre de vivre autrement leur ville.

Mesdames et Messieurs, qu'est-ce qui vous fait peur, qu'est-ce qui vous inquiète dans ces aménagements éphémères, dans cette politique d'ouverture que le Conseil administratif mène vis-à-vis de nos concitoyens, dans ces expériences que nous menons dans les quartiers et qui sont, comme leur nom l'indique, éphémères? Je vous entends déjà me répondre qu'à la rue du Lac ou à la rue des Savoises l'éphémère est devenu pérenne. Certes, mais c'est parce que nous avons reçu des demandes des habitants, qui ont estimé que l'aménagement était un plein succès et que la situation était nettement plus favorable que précédemment. Je

vous rappelle qu'à la rue des Savoises mes plus chauds partisans sont des commerçants. Cela, vous oubliez de le dire! Pourtant, ces mêmes commerçants, quand j'étais venu présenter le projet, criaient haut et fort que leur chiffre d'affaires allait s'effondrer, que c'était la mort de leur commerce... J'avais l'impression d'entendre M. Pattaroni, lorsqu'il se lance, comme il sait si bien le faire, dans sa litanie sur les petits commerçants! En l'occurrence, le commerçant qui avait émis ces craintes lors du débat théorique a été le plus grand défenseur de cet aménagement, une fois l'expérience passée. Voilà pourquoi je vous dis que nous n'avons rien à craindre, ni vous, ni nous, puisque ce sont des expériences. Si elles sont négatives, nous n'y donnons pas suite et nous essayons de modifier le projet. Si elles sont positives, c'est aux autorités compétentes, en l'occurrence aux autorités cantonales, de valider le projet pour permettre de le pérenniser.

C'est ce qui s'est passé à la rue des Savoises et à la rue du Lac, et c'est ce qui se passera peut-être à la rue Jean-Violette. Je peux vous assurer que l'aménagement à la rue Jean-Violette, cette année, a été un sacré succès. Nous avons reçu non seulement des lettres, mais des pétitions, dont votre commission des pétitions va sans doute traiter. Là aussi, les habitants nous demandent de maintenir l'aménagement qui a été testé avec succès, et ils sont appuyés par les commerçants des rez-de-chaussée des immeubles de la rue Jean-Violette. A la rue des Gares, la Poste nous a fait part d'un certain nombre de griefs par rapport à ses véhicules qui livrent les exprès, mais bon nombre d'habitants, en particulier ceux de l'îlot 13, ont souhaité le maintien de l'aménagement. Nous l'avons enlevé pour respecter les règles du jeu que nous avons fixées avec le Canton, mais vous aurez à examiner une pétition qui demande de pérenniser l'aménagement. C'est pourquoi, encore une fois, nous nous interrogeons sur le pourquoi de vos craintes. Il n'y a vraiment rien à craindre!

Enfin, je me permets d'ajouter – et j'en terminerai par là – que nous ne faisons pas du tout dans l'originalité, puisque la plupart des grandes agglomérations européennes procèdent de la sorte. Là encore, vous êtes en retard de plusieurs batailles. Vous avez toujours l'impression que nous faisons des choses extraordinaires, innovantes: en fait, nous ne faisons que tester des processus d'aménagement, comme la plupart des villes modernes le font, et avec un certain succès, puisque même les opposants les plus farouches parlent de demi-succès. C'est dire que si, à vos yeux, c'est un demi-succès, nous pouvons dire que c'est plutôt un quasi-triomphe, comme dirait M. Mugny! Nous remercions bien entendu l'Alternative de se retrouver dans cette philosophie d'une ville vivante où s'améliore la qualité de vie des habitants.

Le président. Je salue la présence, à la tribune du public, de notre ancien collègue, M. Roland Beeler. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Je n'ai pas choisi de parler après M. Ferrazino, mais je vais reprendre ses propos. Monsieur le président, je ne le cache pas, je suis originaire du sud pur sucre et j'aime plutôt les rues à l'italienne ou à l'espagnole, ou celles de certaines localités françaises. Je ne vais donc pas dire que les plaisirs de rue qu'on tente de susciter avec l'opération «Les yeux de la ville» me rebutent. D'ailleurs, cette année, j'ai pris soin d'aller voir tous les aménagements, pour pouvoir parler en connaissance de cause. Tout à l'heure, mon collègue Guillaume Barazzone disait qu'il serait important de faire une évaluation. Le magistrat en a fait une, excellente, par rapport à l'année 2003 et, pour ma part, je vais vous faire part de mes observations pour l'année 2004. Ce n'est pas une évaluation scientifique, je le sais pour avoir longtemps fait de la statistique, mais c'est une évaluation de quelqu'un qui est allé sur place plusieurs fois.

En 2004, il y avait trois catégories d'aménagements. Il y avait d'abord ceux qui étaient relativement légers et dont je n'ai pas pu déceler qu'ils avaient eu un impact sur l'ambiance populaire. Au quai du Cheval-Blanc, on avait un peu décalé les zones de circulation, de façon à donner plus de place aux piétons, mais je ne peux pas vraiment dire qu'il y a eu une ambiance particulière. Ensuite, au square de la Comédie, on avait mis quelques œuvres à caractère artistique, que je ne veux pas critiquer, mais il faut dire qu'à cet endroit il n'y a jamais eu énormément de monde. Comme d'autres, j'ai fréquenté assez longtemps l'Université pour savoir ce que représente cette place et, cette année, je ne peux pas dire qu'il y ait eu une animation particulière et que la foule des habitants du quartier soit venue s'y réunir, à moins que j'aie manqué l'événement... La rue de Montchoisy – c'est mon quartier – constituait déjà une toute petite place, sur laquelle on a mis un monticule de sable. Sans le monticule, les gens qui voulaient se mettre un peu à l'abri, s'asseoir sur un banc, pouvaient déjà le faire. L'aménagement, en l'occurrence, n'a pas été un grand succès.

La deuxième catégorie, ce sont des aménagements à des endroits qui étaient déjà vivants, il faut le dire, et s'ils ont été vivants cet été, c'est parce qu'ils l'étaient avant. Ces aménagements, je vais vous les décrire, Monsieur le président. La rue des Gares, comme nous le savons tous, abrite l'îlot 13 où il y a déjà de l'ambiance, c'est bien connu. Les habitants du coin trouvent sans doute qu'élargir encore le périmètre est sympathique, mais ce n'est pas absolument indispensable et les aménagements n'ont pas changé l'ambiance du quartier. Au parc Gourgas, il est vrai que les membres des communautés étrangères dont M. Ferrazino parlait se sont réunis, mais ils l'ont fait dans le parc. Ils ont déplié des bancs, ils ont fait griller leur viande, c'était sympathique, mais ce n'est pas l'aménagement de la rue qui a été déterminant, pas du tout, c'est le fait qu'ils ont pu se réunir dans le parc, comme ils le pouvaient avant les aménagements. Pour ce qui est de la place Saint-François – parler de la rue Jean-Violette, c'est un peu

exagéré – il n’y a heureusement pas que des chiens sur cette place, mais également des personnes. Cet été, c’était un peu plus animé à cause des spectacles qui donnaient plus d’occasions de s’y retrouver. Enfin, sur la place située devant le Théâtre du Loup, qui est en général en endroit tranquille, on avait installé des claies et un petit bar, mais il n’y avait pas énormément de monde. C’était déjà bien avant et, avec l’aménagement, c’était simplement un peu mieux.

La réussite, je vous l’accorde, Monsieur Ferrazino, a été la rue du Cendrier, où je suis allé plusieurs fois. Effectivement, il y avait une buvette avec petite restauration, il y a eu des animations, avec les fameuses communautés dont vous avez parlé, des spectacles, du cinéma, une soirée nord-africaine, etc. J’ai vécu tout cela et je peux en parler.

Alors, que l’on veuille faire en sorte que la ville soit animée, c’est bien, mais il serait hautement important que des personnes qui travaillent dans les métiers de l’animation et de l’architecture fassent réellement une évaluation. Si je me réfère aux villes espagnoles ou italiennes, je constate qu’il suffit que la population ait envie de sortir, d’installer des tables, de pique-niquer, de faire un poulet à la broche ou autre, pour qu’il y ait de l’ambiance. A Genève, ces aménagements sont un peu «à la suisse», c’est-à-dire qu’on doit dépenser des dizaines de milliers de francs pour apporter un petit plus par rapport à ce qui existe. Or ce qui compte en définitive, c’est la manière dont les gens ont envie de vivre, qu’il y ait un aménagement ou pas, et c’est là-dessus qu’on doit travailler. Voilà ma critique de ces aménagements. Elle n’est pas du tout négative, mais je trouve que les effets de ces investissements – que je vous ai décrits – sont bien minimes.

M. Patrice Reynaud (L). Avant que d’entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire deux observations. Monsieur Ferrazino, vous avez dit que vous n’étiez point original dans votre concept des aménagements éphémères. Je vous concéderai au moins ce point: le manque total d’originalité!

Le deuxième point, un peu plus inquiétant, c’est que vous tentez, par ces aménagements éphémères, de faire de la ville de Genève et notamment de ses habitants des espèces de cobayes. C’est le laboratoire social... (*Exclamations.*) Mais oui, Monsieur Bertrand, que cela vous plaise ou non, c’est ainsi! Et laissez-moi parler, je vous prie! C’est une sorte de laboratoire social, et je ne suis pas du tout persuadé que les habitantes et habitants de cette ville seront heureux d’être considérés par leur Conseil administratif comme de véritables cobayes.

En ce qui concerne le caractère éphémère des aménagements, vous vous êtes expliqué tout à l’heure, Monsieur le magistrat, mais j’y reviens parce que j’y tiens. Vous avez dit que, année après année, il fallait que vous vous rendiez

compte de l'impact de ces aménagements éphémères. Alors, combien d'années vont-elles être nécessaires pour que vous nous persuadiez que de tels aménagements sont passionnants? Combien d'années?

Dans le mot éphémère, et vous le reconnaîtrez sans doute avec moi, il y a la notion d'absence de durabilité. Parlons-en à propos de deux aménagements. Le premier, vous l'avez évoqué, c'est celui de la rue des Savoises, sur lequel je reviens pour m'en être occupé en tant que rapporteur de minorité sur la pétition P-89. Je suis de plus en plus convaincu que le concept que vous avez mis au point avec beaucoup d'intelligence et de brio – fût-ce sans originalité – est pour vous et pour celles et ceux qui vous entourent un moyen de continuer votre politique d'aménagement de la ville. Je dis que vous agissez avec un brio absolu, parce que vous ne le faites pas vous-même, mais que vous le faites faire par celles et ceux de nos concitoyens qui sont convaincus du bien-fondé de la démarche, qui aboutit ainsi à une sorte de privatisation des rues. C'est le cas de la rue des Alpes, de la rue des Savoises, et de bien d'autres.

Cela m'amène à un troisième point. Evoquant tout à l'heure la pétition P-128 concernant la rue du Cendrier, qui est en ce moment pendante devant la commission des pétitions, vous avez dit que les pétitionnaires émanaient d'autres communes que la nôtre, laissant entendre que leur avis n'était pas vraiment intéressant dès lors qu'ils n'habitaient pas notre commune. Bien, dont acte! Mais est-ce en considérant Genève dans les strictes frontières de notre ville que nous allons continuer à avancer? Et, au-delà, si Genève n'est pour vous qu'une addition de rues et de quartiers, et s'il faut, pour chacune de ces rues et chacun de ces quartiers, ne s'intéresser qu'à ce qui intéresse chacun des individus qui y habitent, je ne suis pas persuadé, Monsieur Ferrazino, que nous pourrions faire une politique de cohésion de notre cité.

Bien sûr, lorsqu'on interroge quelque résident que ce soit et qu'on lui demande s'il souhaite qu'il y ait moins de voitures dans sa rue, moins de bruit dans sa ville, à moins d'être complètement idiot, il répondra qu'il ne demande pas mieux. Simplement, cela a quand même une conséquence, Monsieur Ferrazino. En additionnant ce genre d'expériences – elles sont déjà un certain nombre aujourd'hui – vous allez réussir à contenter des gens, c'est certain, peut-être pas une majorité mais en tout cas une partie importante des habitants des rues et des quartiers que vous visez. Oui, mais ce faisant, vous êtes tout simplement en train de paralyser complètement cette ville, et pas seulement au regard du trafic automobile. En effet, la vie d'une rue ne s'entend que pour autant qu'il y ait une véritable cohésion au sein de la ville elle-même. En créant de véritables barrages, en créant de véritables privilèges, j'allais presque dire en créant des élites de population qui peuvent se targuer d'avoir une rue à elles, sans voiture, vous allez créer ipso facto des jalousies, des envies. On les voit à la commission des pétitions et on continuera à les voir aussi longtemps que vos aménagements perdureront.

Monsieur Ferrazino, je ne suis pas persuadé que c'est ainsi que l'on construit une ville, je n'en suis pas persuadé du tout!

Enfin, dernier point, il est sans doute de bon ton – et là je pense réellement que vous avez raison – d'essayer d'animer la ville. C'était l'expérience «Voisins-voisines» de M. Tornare et d'autres expériences qui ont pu être faites. Mais je suis intimement persuadé que l'initiative de telles volontés ne doit pas seulement relever du domaine public. Et je suis également persuadé qu'un peu plus de concertation et un peu moins de choses imposées permettront que vos aménagements éphémères, Monsieur Ferrazino, remportent un peu plus de succès à l'avenir.

Le président. Je tiens à saluer, à la tribune du public, notre ancien collègue M. André Waldis. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je souhaiterais prendre la défense des pétitionnaires de la rue du Cendrier que, tout à l'heure, M. Ferrazino a caricaturés. Non, Mesdames et Messieurs, les pétitionnaires que nous avons eu l'occasion d'entendre à la commission des pétitions sur ce sujet n'étaient pas des frontaliers qui avaient du mal à parquer leur véhicule! M. Ferrazino, qui a l'art de la caricature, aurait pu parler de «leur 4x4», cela aurait renforcé l'image... En l'occurrence, nous avons eu affaire à des gens qui avaient tout simplement l'impression d'être pris pour des cobayes et qui n'étaient pas d'accord de subir les nuisances de ces aménagements éphémères. Pour notre part, nous souhaiterions qu'il y ait une véritable concertation, qu'il n'y ait pas un professeur Ferrazino, avec son laboratoire, et des cobayes qui seraient pris en otage en quelque sorte. Nous souhaitons qu'il y ait une réelle concertation avec les habitants et que ceux-ci, lorsque la Ville prévoit des aménagements éphémères, soient consultés, qu'ils participent aux projets et qu'ils ne soient pas contraints d'accepter ceux que le Conseil administratif, via M. Ferrazino, veut organiser à leur rencontre.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'en rajouter une couche; puisque la porte est ouverte, je m'y engouffre! J'aimerais dénoncer un processus qui est quand même un peu trop visible: sous le couvert de tenter une expérience, de permettre à la population de se rencontrer dans les rues, on fait un aménagement éphémère, avec, parfois, des tentations artistiques. Quelques mois plus tard, on édite une publication luxueuse, polychrome, dans laquelle on met en exergue tout ce qu'on a tenté dans les mois qui précèdent. Cela débouche naturellement sur le fait de demander aux gens ce qu'ils en ont pensé, mais là on n'interroge pas les gens de Champel: on demande aux gens de l'îlot 13 ce qu'ils ont pensé de tel aménagement éphémère! Monsieur Ferrazino, heureusement que

les gens de l'îlot 13 sont d'accord avec votre politique, sinon je ne sais pas où vous trouveriez vos électeurs! Reste que cela permet d'afficher une certaine dose d'autosatisfaction sur l'ensemble du processus. En l'occurrence, qu'est-ce d'autre si ce n'est préparer sa campagne électorale? Je vous le demande.

Monsieur Ferrazino, vous vous référez aux nombreuses villes européennes qui feraient le même genre d'expériences, peut-être... Moi, cela me fait surtout penser à l'aménagement d'une ville qui nous est chère à tous, qui se trouve à quelque 600 km d'ici et qui s'appelle Paris. Le problème, c'est que cela se passait à la fin du XIX^e siècle, du temps d'un despote qui pensait aussi pouvoir se référer en permanence au bien-être populaire sans organiser de réelle consultation. Cet homme s'appelait Napoléon, mais c'était Napoléon III, Napoléon le Petit!

Des voix. Bravo!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ce que nous répétons sempiternellement à M. Ferrazino dans tous les débats que nous avons dans cette assemblée – nous l'avons répété mercredi dernier, le mois dernier et durant toute l'année – c'est de concerter avec la population le plus largement possible. Alors, peut-être, il y aura une adhésion populaire des habitants de notre commune!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 32 oui.

*Page 35, cellule 2602000, Direction du génie civil,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien proposent une diminution de charges de 10 000 francs, de façon à revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 30 oui.

*Page 35, cellule 2602000, Direction du génie civil,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 10 000 francs, la justification étant de revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 28 oui.

*Page 38, cellule 2701000, Levée et nettoyage,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Union démocratique du centre, en vue d'une diminution de charges de 187 125 francs. La justification est que le coordinateur chef d'équipe et le chef d'équipe concernés sont à trouver dans l'effectif actuel de l'administration municipale.

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, à propos de ce fameux groupe 30, «Charges de personnel», il a été rappelé, dans la première partie de cette journée, que le Conseil municipal admettait, dans un passé très récent, que les charges du personnel ne devaient en principe pas dépasser 40% du budget total de la Ville. En 2005, ces charges dépasseront pourtant les 41% et, en prenant connaissance du budget financier quadriennal, on constate qu'en 2007 elles atteindront allégrement plus de 43%. A propos de notre amendement, je dirai, dans un premier temps, qu'il y a tout de même quelque chose que j'ai de la peine à saisir. Pour notre part, nous sommes pour une ville propre et nous allons approuver les nouveaux postes de six ouvriers et d'un chauffeur à la Voirie. C'est nécessaire, si on veut arriver à un résultat convenable. Mais pourquoi ne peut-on pas intégrer ces ouvriers supplémentaires dans une ou des équipes déjà existantes? Pourquoi est-il nécessaire de prévoir une hiérarchie, de mettre à leur tête un coordinateur chef, plus un chef d'équipe? C'était ma première remarque.

Au cas où, réellement, ces deux postes sont nécessaires pour assurer un travail bien fait, je crois qu'on peut trouver dans l'effectif de la Ville de Genève aujourd'hui des collaboratrices ou collaborateurs qui pourraient parfaitement faire l'affaire. Mesdames et Messieurs, vous savez tous qu'en fonction de certains événements il y a parfois des incompatibilités dans certains services et que des personnes doivent être déplacées. On ne sait pas toujours où les mettre et, suivant les cas, on sait encore moins ce qu'on va leur donner à faire... Cela, c'est souvent une réalité. Je suis donc convaincu qu'avec les effectifs dont dispose le Conseil administratif il doit pouvoir trouver ces responsables dans l'administration; ainsi les gens seront occupés à quelque chose de concret...

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous trouvons cet amendement très intéressant, parce qu'il illustre une observation que j'ai faite ce matin, lors de ma déclaration au nom du groupe libéral. Au fil des années, des comptes, des budgets et de l'étude de tous les dossiers qui nous sont communiqués, nous n'avons en effet

jamais eu l'impression – ni, à plus forte raison, la conviction – que la gestion des ressources humaines en Ville de Genève prenait en compte la possible mobilité des personnes. Au contraire, nous avons toujours eu le sentiment que, lorsqu'un service, un département ou une unité quelconque avait besoin de ressources humaines supplémentaires, la seule voie était celle de la facilité, à savoir engager et engager encore!

Pour ma part, je trouve particulièrement dommage que le Conseil administratif et notamment ses quatre magistrats de gauche ne soient pas en mesure de nous démontrer que leur gestion des ressources humaines recouvre une réalité différente. Mesdames et Messieurs, la gestion des ressources humaines ne consiste pas simplement à s'assurer que les salaires sont payés à la fin du mois et que les apéritifs de départ sont bien organisés! Elle consiste également à s'assurer que les ressources sont employées au bon endroit, à prendre en compte le fait que les besoins, au sein de l'administration, peuvent varier, que ce qui peut, à un moment, être vrai pour un service ou un département peut se révéler moins vrai le lendemain. En l'occurrence, il est certainement possible de procéder à certains déplacements de fonctionnaires au sein de la fonction publique, et ce pas seulement pour des raisons d'incompatibilité d'humeur! Car vous nous avez habitués, Messieurs, à déplacer les gens quand ils ne s'entendent pas avec leur chef, mais à les déplacer bien sûr avec leur poste, ce qui implique donc un remplacement dans le service qu'ils ont quittés.

Pour toutes ces bonnes raisons et pour marquer par notre vote les lacunes dans la gestion des ressources humaines que nous dénoncions ce matin, nous suivrons le groupe de l'Union démocratique du centre sur cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 27 oui (6 abstentions).

Le président. J'ai le plaisir de saluer, à la tribune du public, notre ancienne collègue M^{me} Christiane Olivier. (*Applaudissements.*)

Page 39, cellule 2701020, Nettoyement du domaine public, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution des charges de 350 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

Personne ne demandant la parole, nous passons au vote... Ah! Monsieur Que-
loz demande la parole, il me semble un peu fatigué...

M. Georges Queloz (L). Non, Monsieur le président, je me réserve! Nous avons traité près de vingt et un de mes amendements, sur les soixante que j'ai préparés. C'est dire, Monsieur Ferrazino, que cette année j'ai aussi mis mon nez dans d'autres départements que le vôtre! Vous avez reconnu que vous aviez fait un effort d'économie en matière d'entretien des bâtiments, mais nous pensons que cet effort doit être encore plus grand et que vous devez passer par des propositions de crédits d'investissement pour entretenir nos immeubles.

M. Armand Schweingruber (L). Je ferai une brève remarque. Nous arrivons au bout de l'examen du budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et, pour ma part, je ne peux qu'exprimer mon étonnement, ma surprise de voir que, chaque fois, au lieu de prendre les chiffres réels du dernier exercice disponible, on fait un copié-collé d'après le budget d'un exercice qui n'est pas terminé. Je pense que si M. Ferrazino était face à un vrai conseil d'administration, cela ne pourrait jamais se passer ainsi. Il n'est pas nécessaire de lui transmettre mes propos, Monsieur le président, parce qu'il m'a entendu. Je ne suis pas sûr, en revanche, qu'il m'ait compris, mais je tenais à exprimer cette pensée, qui résulte de la gestion des affaires telle que je l'ai vécue. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Muller, maire. Nous sommes à peu près à mi-chemin de nos débats et les discussions jusqu'ici m'inspirent une réflexion à propos des lignes budgétaires. C'est peut-être une lapalissade que de le rappeler, mais les lignes budgétaires votées aujourd'hui ne sont qu'une autorisation de dépense, les dépenses ne seront pas forcément effectives. Nous avons l'autorisation de dépenser les montants inscrits au budget, mais nous ne sommes pas obligés de tout dépenser; du reste, vous aurez remarqué que, de temps en temps, telle ou telle ligne n'est pas complètement dépensée. Par ailleurs, la différence entre telle ligne budgétaire votée aujourd'hui et le montant dépensé figurant aux comptes sert parfois, aussi bien au Conseil municipal qu'au Conseil administratif, à engager au cours de l'année d'autres dépenses qui n'étaient pas inscrites au budget. Nous faisons cet exercice de temps en temps, puisque, comme vous le savez, lorsque nous dépassons le budget voté, ou lorsque nous devons engager une nouvelle dépense, voire un crédit supplémentaire, il faut le compenser par une non-dépense. C'est exactement ce que nous faisons avec certains montants non dépensés dans les lignes budgétaires. Il me semblait important de le dire avant d'aborder les prochains départements.

M. Georges Queloz (L). Après les propos que je viens d'entendre, je voudrais dire que nous ne prenons pas cela pour un jeu, que nous faisons les choses le

plus sérieusement possible, et je vais vous en faire la démonstration. J'ai relevé, dans le budget, tous les postes 310 et suivants pour chaque département. Mesdames et Messieurs, j'y ai passé des heures et je ne l'ai pas fait pour m'amuser ni pour amuser la galerie. Lorsque nous recevons le budget dans les commissions spécialisées, le temps qui nous est donné pour l'analyser sérieusement est restreint, sachant que c'est seulement à la première séance de commission que nous recevons le budget détaillé à dix positions.

En l'occurrence, j'ai fait un zoom sur les différents services, par département, et notamment sur les comptes 318510 qui concernent les réceptions «petits fours». Mesdames et Messieurs, je connais plusieurs conseillers municipaux qui s'indignent de recevoir autant de cartons d'invitation, autant de papier imprimé! Je ne comprends d'ailleurs pas que les Verts, si soucieux de l'environnement, votent des crédits qui permettent ce genre de dépenses. Pour ces comptes «petits fours», j'ai constaté qu'un département est passé de 75 000 francs aux comptes 2003 à 117 000 francs pour 2005, alors que c'est vraiment un poste où on pourrait faire des économies. J'ai fait ce travail également pour les imprimés et je peux vous dire qu'au Palais Eynard on voit combien de prospectus passent tout simplement à la décharge!

De même, quand j'ai commencé à ventiler les achats et fournitures, groupes de comptes 310 et 311, et que j'ai examiné les positions 030 et 031, j'ai constaté qu'on avait fait du copié-collé avec le montant 2004, qu'on avait simplement ajouté des chiffres dans la nouvelle colonne. Alors, forcément, on dépense davantage!

J'ai pris la peine d'examiner non seulement les départements liés aux commissions dans lesquelles je siège, mais également, par égalité de traitement, les autres départements. Je sais que cet exercice n'a pas toujours été fait et c'est pourquoi j'ai aussi mis mon nez dans les autres départements.

Le président. J'ai le grand plaisir de saluer, à la tribune, notre ancien collègue et brillant président de ce Conseil municipal, M. Pierre Dolder. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 26 oui.

Le budget de M. Ferrazino, pages 23 à 39, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs, à ce stade, l'excédent de revenus du budget 2005 s'élève à 422 745 francs.

Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, rapporteuse de la commission des arts et de la culture (AdG/SI). Avec un budget 2005 d'environ 208 millions de francs pour le département des affaires culturelles, sur un budget global qui dépasse le milliard, la Ville de Genève démontre l'importance qu'elle attache à la vie culturelle. Pour nous, c'est heureux, parce que la vie culturelle est la garante du bien-être, de la qualité de vie, de l'équilibre entre tous les citoyens et toutes les citoyennes. Il suffit de se dire que les régimes totalitaires, d'où qu'ils soient, ont toujours attaché une importance particulière à faire taire la culture ou, pire, à la ligoter, à l'écraser de toutes les manières, pour se rendre compte que c'est la vie culturelle, avant tout, qui permettra le brassage des idées, la fantaisie, l'originalité des points de vue, la multiplicité des opinions. C'est donc en elle-même le contraire de la pensée unique, le contraire des consciences nivelées. La culture ne peut pas être politiquement correcte. Il est difficile de la brandir d'une main pour essayer de mener des luttes du bien contre le mal, car elle est justement le contraire de tout cela. La culture est ce qui fait le lien entre les cultures, c'est elle qui toujours nous relie les uns aux autres. Et la liberté des créateurs, pour nous, se mesure aussi aux moyens qu'on leur donne. C'est pourquoi nous nous réjouissons que, malgré les difficultés inhérentes à cette époque austère, le Conseil administratif, contrairement à d'autres, ne sacrifie pas sur l'autel de la sacro-sainte économie nos pourvoyeurs de rêve et nos saltimbanques.

On peut toujours chiffrer, dans un budget, ce que coûte la culture, mais qui peut chiffrer ce qu'elle rapporte, en termes d'éducation, de lien social, d'échanges en tous genres, y compris d'échanges commerciaux et, bien sûr, de renommée internationale pour notre ville? Bref, nous tenons à féliciter le magistrat et le Conseil administratif dans son ensemble pour leurs efforts dans le domaine de la culture et pour ne pas être des forcenés de la rentabilité. Nous les remercions de ne pas gouverner cette Ville comme de mauvais épiciers qui voudraient que ce qui n'est pas rentable soit inutile, et donc sacrifié.

Année après année, la Ville s'est parfois sentie un peu seule pour assumer de grosses dépenses en matière culturelle, des dépenses qui sont loin de ne concerner qu'elle. Nous traînons toujours, aujourd'hui, de vieilles casseroles, d'anciens débats qui pèsent encore, qu'on le veuille ou non. On pense bien sûr au Grand Théâtre, au Théâtre de Carouge: ce n'est pas que nous ne soyons pas attachés à ces institutions, mais il nous semble injuste et toujours plus injuste, surtout quand les budgets se rétrécissent, d'être les seuls à assumer ces dépenses. La Conférence culturelle n'a jamais été aussi proche de voir le jour et nous ne pouvons que nous en réjouir; ces partenaires naturels que sont la Ville, le Canton, les autres communes et, pourquoi pas, dans un futur proche, le Canton de Vaud ou la France voisine, pourront enfin s'asseoir ensemble et discuter d'une politique conjointe de financement culturel.

Ce budget nous satisfait donc à plus d'un titre, mais comme en ce monde la perfection n'existe pas, et d'autant moins en matière de culture, il y a, à notre connaissance, deux ombres au tableau. Nous avons d'abord un souci concernant le financement des compagnies de théâtre. Au sein de la commission des arts et de la culture, je crois que nous avons bien compris l'idée générale de privilégier d'abord la création et pas forcément le fonctionnement global des compagnies. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de nous inquiéter du danger potentiel que cela pourrait induire. Permettre aux compagnies de fonctionner à l'année, c'est cautionner le professionnalisme en matière de culture. Si les subventions ne sont accordées que pour une création par an, comme c'est toujours le cas, alors que vont faire les artistes le reste du temps? S'ils doivent trouver un autre emploi, ils deviennent alors amateurs dans leur art. Non qu'il n'y ait pas d'excellentes troupes d'amateurs, mais cela conduit forcément, à plus ou moins long terme, à un appauvrissement de l'offre culturelle. En commission des arts et de la culture, nous avons eu maintes fois l'occasion de nous pencher, avec les collaborateurs du département des affaires culturelles, sur les subventions accordées, et tout le monde se souvient des coupes parfois douloureuses opérées l'année dernière. Cette année, la presse s'est encore fait l'écho d'une menace qui a un temps plané sur les Montreurs d'images.

Nous aimerions mettre cette suppression de subvention en lumière et en parallèle avec la motion M-429, qui avait été déposée par les femmes de notre groupe et des autres groupes de l'Alternative et qui demandait une étude sur la place des femmes au sein de la fonction publique municipale. Le Conseil administratif s'était dit lui-même étonné et déçu de la faible place des femmes au sein de sa propre administration. Que dire de cette place au sein de la culture? La plupart des compagnies sont entre les mains des hommes. Les femmes sont peu nombreuses à assumer des responsabilités à ce niveau-là. Monique Décosterd en est une, il n'y en a pas beaucoup. C'est pourquoi nous nous réjouissons que la ligne attribuée aux Montreurs d'images soit rétablie, car s'il faut faire des économies, cela ne doit pas se faire sur le dos des femmes.

Le deuxième souci que nous aimerions exprimer ici, c'est l'état de nos bâtiments. A force d'économiser dans les groupes 314, de plus en plus de bâtiments sont en mauvais état. Or les musées contiennent des collections qui ne peuvent pas souffrir de conditions insuffisantes à leur bonne conservation. En plus, le Musée d'ethnographie doit être reconstruit, mais aussi le Musée d'art et d'histoire, la Comédie, l'Alhambra. Le département des affaires culturelles a donc du pain sur la planche et de grands projets à réaliser dans les années à venir. Nous espérons vraiment que la population et les principaux acteurs de ces projets se sentiront concernés, qu'ils seront concertés et qu'ils s'y reconnaîtront. Nous ne doutons pas que le magistrat saura mettre tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marguerite Contat Hickel, présidente de la commission des arts et de la culture (Ve). Après l'excellent plaidoyer qui vient d'être fait, j'aimerais remercier les différents intervenants dans le cadre de ce budget, en particulier la rapporteuse, et souligner l'excellente collaboration que nous avons eue avec le magistrat et ses deux collaborateurs directs, qui nous ont fourni l'information de manière précise, régulière et immédiate. Par contre, je voudrais déplorer le problème posé par les délais extrêmement courts qui ont été impartis aux différents rapporteurs, ainsi qu'aux commissaires pour l'examen du budget, puisque le président s'est retrouvé avec deux séances seulement pour examiner l'ensemble du budget. De même, le délai de remise du rapport de la commission des arts et de la culture a contraint les commissaires des finances à prendre connaissance du rapport le jour même où ce dernier était remis, ce qui a entraîné un travail à double, puisque les commissaires des finances ont posé les mêmes questions que celles qui avaient été posées au moment de l'audition du magistrat par la commission des arts et de la culture. Je rejoins donc la demande qui a été faite par M. Losio, président de la commission des finances: il s'agit de faire en sorte que, dorénavant, le budget soit déposé le plus rapidement possible devant le Conseil municipal, afin que les délais soient suffisamment longs pour que nous puissions examiner de façon correcte l'ensemble des postes budgétaires.

Je ferai une deuxième remarque par rapport à la qualité du travail qui a été fait au sein de la commission des arts et de la culture et, surtout, par rapport aux nombreuses questions qui ont été posées concernant les subventions. M^{me} la rapporteuse l'a souligné tout à l'heure: nous allons reprendre ce sujet en début d'année prochaine et toute la commission se réjouit d'entendre le magistrat sur la politique de subventionnement.

M^{me} Claudine Gachet (R). Un proverbe persan dit: «Avec de la patience, le verger devient confiture.» Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous, radicaux, sommes patients. Nous espérons que le verger planté par le magistrat en charge de la culture ne deviendra pas une déconfiture... Comme l'ont relaté largement les médias, selon un sondage fait parmi 800 Genevois, il ressort que les Genevois sont satisfaits de l'offre culturelle. Ils la trouvent dynamique et 95% de la population a fréquenté un événement culturel. Ces chiffres ne nous étonnent guère et si, sur la pléthore d'événements et de festivals, tels que les Salons de l'auto ou du livre, la Fête de la musique et les autres, le citoyen n'avait participé à aucun, ce serait vraiment extraordinaire. Cependant, l'étude montre clairement qu'il n'y a pas d'augmentation majeure de la fréquentation des manifestations culturelles entre 1992 et 2004. Et cela encore ne nous étonne guère. Car, voyez-vous, Mesdames et Messieurs, selon notre propre enquête dans notre entourage, il est vrai que les gens se disent satisfaits. Cependant, l'offre culturelle est telle à Genève que les citoyens n'arrivent plus à suivre.

Par exemple, les festivals et les événements se multiplient et, si l'on n'en crée pas de nouveaux, on rallonge le temps de ceux qui existent, on augmente leur subvention ou, pour justifier la dépense, on parle d'offre pédagogique, ou de changer de site, ou de collaboration transfrontalière ou européenne... Par exemple, le Festival de la Bâtie, aujourd'hui, nous coûte 1 million; en 2002, c'était 750 000 francs. De plus, les artistes locaux se plaignent de n'être pas sollicités à cette occasion et, aujourd'hui, la fête est tellement diluée dans la ville qu'elle ne touche plus que des initiés. Autre exemple, la Fête de la musique est un événement très attendu des Genevois, c'est un événement incontournable, bien ancré à Genève. Eh bien, Mesdames et Messieurs, attendez-vous à ce que le site de cette fête se déplace sur les quais. Pour quel coût, Monsieur le magistrat? Nos temples et nos églises ne sont-ils pas assez nombreux?

Mesdames et Messieurs, nous vous avons prévenus l'année passée, à la même période, que le Caveau allait nous coûter, au lieu de 100 000 francs de subvention, autour de 300 000 francs. Et cela grâce à la bonne idée du magistrat de l'installer à Pitoëff pour utiliser la salle de la Ville. Aujourd'hui, nous voulons vous rendre plus attentifs à une autre manœuvre, c'est celle de subventionner des galeries ou espaces d'art contemporain, parce que le magistrat en a fait sa priorité. Soit! Mais cela va nous coûter, Mesdames et Messieurs, 163 000 francs. Le groupe radical souhaiterait voir plus clair dans les priorités et objectifs du magistrat car, en matière d'art contemporain, nous avons déjà le Mamco, musée qui fait certes du très bon travail à une échelle au-delà de nos frontières. Nous avons également Attitudes, espace contemporain qui révèle de jeunes artistes et les exporte – excusez le terme, mais c'est comme cela qu'on dit – à l'étranger. Mais que dire des autres espaces? Combien en faudra-t-il encore pour contenir toutes ces nouvelles vocations pour l'art?

Mesdames et Messieurs, nous représentons les citoyens. Notre devoir est d'empêcher l'hémorragie de s'étendre car, vous le savez, nos finances sont plutôt austères. Comme nous l'avons dit mardi passé dans cette enceinte, depuis le cambriolage de novembre 2002, le Musée de l'horlogerie, fermé, nous a coûté 1 320 000 francs! Les citoyens ont un droit d'accès à leurs collections et deux ans de fermeture, c'est trop! Nous devons rester vigilants, attentifs à ce que l'offre culturelle soit pour tous, car nous savons que cela représente un facteur d'intégration important, même pour les plus démunis, même pour les personnes âgées à l'AVS, même pour les jeunes, n'en déplaise à M. le magistrat. Nos jeunes artistes et créateurs ont besoin d'aide. Nous souhaiterions un concept et des structures clairs pour les promouvoir, et cela dans tous les domaines artistiques. Voilà nos vœux, Monsieur le magistrat, partagés par une large frange de la population qui désire que son argent soit mieux investi.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me souviens que, l'année dernière, le rapport concernant le département des affaires culturelles nous avait décrit le magistrat sous le ramage et le plumage de Siegfried! Et il faut reconnaître que, les six premiers mois, le magistrat avait tout du héros wagnérien; on pouvait même l'imaginer en phénix puisque, de désastre en désastre, il paraissait en mesure de se relever. Aujourd'hui, s'il faut chercher une référence littéraire pour qualifier le magistrat, je crois qu'il faut la chercher dans Beckett: nous sommes en train, nous aussi, d'attendre Godot! J'ai l'impression que les membres de la commission des arts et de la culture sont tous un peu comme Pozzo: porteurs de valises, les portant haut pour démontrer qu'ils portent bien, mais ne sachant pas très bien ce qu'elles contiennent!

Monsieur le magistrat, le groupe libéral a beaucoup apprécié vos premières interventions, il y a de cela treize ou quatorze mois. Quand vous vous êtes présenté pour la première fois à la commission des arts et de la culture, vous vous êtes largement démarqué de l'héritage de votre prédécesseur. Vous aviez eu un propos qui revenait comme une passacaille et qui était un véritable bonheur: vous aviez relevé que les fonds dépensés dans le cadre du budget culturel ne servaient pas à la culture, mais au fonctionnement de la culture, et vous vous en étiez irrité. En nous présentant le budget 2004, vous nous aviez demandé de le voter les yeux fermés. Pour votre part, disiez-vous, vous n'aviez guère eu le temps d'ouvrir les yeux sur ce budget, car ce n'était pas le vôtre, mais celui de votre prédécesseur. Et vous nous aviez promis que, pour le budget 2005, alors là, cela allait changer! Or, effectivement, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous voilà tous comme Pozzo, attendant vainement, désespérément l'arrivée de Godot, l'arrivée d'un budget tel que vous nous l'aviez promis, tel que nous l'attendions, pour lequel vous aviez le soutien unanime du Conseil municipal, pas uniquement des libéraux, mais de tous, dans la mesure où vous auriez débusqué chaque franc affecté au fonctionnement pour le libérer au profit de la création!

M^{me} la rapporteur a dit qu'on en arrivait à des arbitrages fâcheux en ce qui concerne le théâtre. Bien sûr, mais qui se préoccupe du fait que, chaque fois qu'on engage une personne, c'est la subvention d'un théâtre qui meurt? Pour un fonctionnaire municipal de plus au département – qui est, certes, nécessaire au fonctionnement de celui-ci – il nous faut tuer Para-Surbeck une année, les Montreurs d'images, l'année suivante... A qui le tour? Le problème n'est pas tant dans ces arbitrages scélérats; il est dans la question de savoir comment affecter les 210 millions du budget de la culture. On peut en effet considérer que ce département, idéalement, pourrait fonctionner avec un magistrat, trois personnes pour l'entourer, deux secrétaires, une téléphoniste, le magistrat décidant de l'affectation des fonds. Je suis convaincu que cela fonctionnerait aussi bien. En tout cas, quand les magistrats de l'Entente étaient en charge de la culture, jamais on n'a entendu un mot de travers. Quand M^{me} Girardin était à la tête du département, qui

a douté de la qualité de son travail? Et quel bonheur que la culture de M. Emmenegger! Ce n'est que depuis peu, quatorze ans environ, que la culture connaît troubles et désastres!

Je voudrais donner ici un excellent exemple d'affectation des fonds au fonctionnement et non pas à la réalité culturelle, c'est celui de la priorité au livre. Nous sommes tous d'accord avec ce principe, nous ne le mettons pas en cause, mais c'est une illustration parfaite d'une mauvaise affectation des fonds. Au motif de donner la priorité au livre, le département va investir un montant – dont nous n'avons pas connaissance, mais dont nous savons déjà qu'il aura au moins sept zéros, l'unique question étant celle de l'unité qui va se trouver devant ces sept zéros – qui concernera strictement la mise en fiches électroniques des collections. On me dira que c'est bien sûr indispensable: je réponds que c'est sans doute nécessaire, mais certainement pas indispensable. Comme je le disais en commission, je préfère l'odeur du papier, de l'encre, à l'odeur de la silice, et je ne suis pas convaincu que, dans une bibliothèque, un alignement d'écrans suscite la même émotion que des beaux fichiers cartonnés.

Je me souviens d'ailleurs qu'en commission, lorsqu'on nous a présenté les nouveaux logiciels – la silice qui remplacera les anciens fichiers – j'avais sur mes genoux la liste des publications genevoises du XVI^e siècle. Je m'en étais ouvert à ma voisine, parce que c'était drôle: toutes les publications étaient en latin, sauf les publications qui trahissaient les dérives papistes à Genève et qui étaient, elles, en langue vulgaire! Cette simple promenade dans un fichier montre à quel point ces fichiers sont précieux; jamais l'électronique ne permettra de découvrir comme cela, en riant, comment l'on publiait, par exemple, au XVI^e siècle à Genève. De plus, quand on aura informatisé les fichiers, on n'aura pas acheté un livre, on n'aura pas permis à la population de Genève de disposer d'un quelconque livre supplémentaire.

Priorité au livre, c'est donc le remplacement de la cartothèque par une cartothèque informatisée. Une parenthèse prévoit deux postes supplémentaires pour étendre les heures d'ouverture des bibliothèques: c'est une amélioration d'accès, mais toujours sans aucun livre supplémentaire. Vous me direz qu'il y aura peut-être des livres supplémentaires, en ce sens qu'une aide au Salon du livre est prévue. Mais nous aurions pu nous attendre, en cette année 2005, qu'on organise quelque salon littéraire. On aurait pu imaginer, par exemple, d'affecter le futur Palais Tornare à un usage culturel, à l'image de ce qui se passe dans le sud de la France, d'y présenter, par hypothèse, quelques correspondances, non pas de M^{me} de Sévigné, car ce n'est pas très genevois, mais de Voltaire et de Rousseau, ou les correspondances de Diderot liées à l'article de l'*Encyclopédie* sur Genève, tant celui-ci avait fait couler d'encre à l'époque. Il y avait en effet manière de dire des choses que l'on a peut-être oubliées, il y avait manière d'amener un minimum de corps dans cette année du livre, mais non, rien! On va transférer les fichiers,

pour un prix que nous ignorons, d'un support papier à un support électronique. Et, quand on aura fait cela, un autre budget nous attend, qui sera non moins astronomique, mais qui est, lui, indispensable et qui concerne la désacidification du papier. On en aura encore pour dix ans et on n'aura toujours pas acheté un seul livre – certes, on aura sauvé des livres anciens auxquels on aura de nouveau accès.

Je dirai encore un mot sur le vœu du magistrat de construire sa bibliothèque, la très grande bibliothèque genevoise, qui sera ou qui ne sera pas à Genève. Une idée consiste, dit-on, à l'installer au pied du Jura. Mais non! La première idée dans la cour des Bastions était bien meilleure. Qu'au moins cette bibliothèque soit à un endroit où elle sera utile. Mais, là encore, ce sont des investissements par centaines de millions, dont il ne ressort positivement rien pour la culture.

J'ai donné ces exemple pour illustrer le phénomène que j'ai évoqué au début: investir pour la culture est une chose magique, nécessaire, mais il ne faut quand même pas oublier le terreau qui doit faire vivre cette culture. Dans ce département, plus on grossit la fonction publique, plus on grossit les postes «Biens, services et marchandises», moins il y aura de culture, c'est inévitable. Cela m'amène à paraphraser un certain proverbe africain: quand l'éléphant saute dans la mare, il piétine les grenouilles, qui meurent, et le crocodile peut dormir tranquille! (*Rires et applaudissements.*)

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Ce sont là, Madame Gachet, Monsieur Froidevaux, les délices de la démocratie! C'est normal, j'ai fait cet exercice à Berne pendant des années: quand on est très minoritaire et qu'on n'obtient rien, on tente au moins d'obtenir l'attention du public! En l'occurrence, je ne sais pas s'il était nombreux, mais cela fait du bien de s'exprimer, même si l'on dit un certain nombre de bêtises! Je voudrais d'ailleurs relever deux ou trois exemples de bêtises, sans les énumérer toutes, car cela nous mènerait très tard...

Madame Gachet, vous devriez être mieux renseignée. Quand nous avons pensé à déplacer la Fête de la musique, ce n'était pas pour vider les églises, c'était simplement pour essayer autre chose. Finalement, rassurez-vous, elle ne sera pas déplacée, comme je l'ai d'ailleurs annoncé récemment à la commission des arts et de la culture. Là, vous êtes donc mal informée.

De même, vous dites que le Caveau nous coûte plus cher. Je rappelle que j'en avais parlé l'année dernière. J'avais dit que nous supprimions la subvention au Caveau, parce que nous avions l'intention de l'installer à Pitoëff, pour utiliser au mieux les salles de la Ville. L'investissement est ainsi un peu plus élevé, mais, en l'occurrence, il est de 200 000 francs et non de 300 000 francs. Ce n'est pas une erreur très grave, mais faut bien que je rectifie quelques-unes des choses fausses qui ont été dites.

Vous avez également dit que j'allais soutenir de nouvelles galeries et, en parlant de celles qui étaient déjà subventionnées, vous avez notamment cité Attitudes. C'est faux, Madame Gachet, Attitudes n'était pas subventionnée. Nous allons la subventionner, ce que manifestement vous souhaitez, mais nous ne subventionnons pas une seule autre nouvelle galerie. Nous augmentons la subvention du Centre d'art contemporain et nous créons une subvention pour Attitudes.

M. Froidevaux a parlé de la rétroconversion des fichiers des bibliothèques. Celle-ci ne consiste pas à supprimer le plaisir d'aller feuilleter des fichiers dans de petites cartons – je suis aussi un peu conservateur, je vais encore à la poste faire mes paiements, j'aime bien le livre, j'ai un agenda en papier... Là, il s'agit simplement que l'étudiant de Genève, de Lausanne, de Paris, ou d'ailleurs, puisse vérifier si tel livre d'histoire sur telle époque est accessible à la BPU, sans devoir voyager deux semaines en train ou en voiture pour faire le tour des bibliothèques qui possèderaient les livres qui lui sont nécessaires pour ses recherches. J'ai donc plutôt le sentiment que c'est un progrès. D'autre part, cette rétroconversion ne grève pas le budget ordinaire, Monsieur Froidevaux, elle a fait l'objet d'un crédit d'investissement (PR-149) qui a été voté à la quasi-unanimité et, sauf erreur, avec votre voix. Je constate que vous contestez quelque chose que vous avez voté. Ce n'est pas grave, vous avez le droit de changer d'avis, mais je tenais à souligner que vous aviez soutenu le crédit relatif à cette rétroconversion.

Vous avez dit également qu'un magistrat, deux ou trois secrétaires et deux ou trois conseillers suffiraient pour distribuer l'argent de la culture. Ce que vous oubliez, c'est que les montants à distribuer sont tout petits. En effet, où va l'argent du département? Premièrement, aux musées. Si vous pensez qu'un musée peut fonctionner sans personnel, il faudra que vous me l'expliquiez! Nous ne rétribuons pas M. Hodler – je donne cet exemple bien que Ferdinand Hodler soit décédé – lorsque nous exposons ses œuvres, mais nous devons rétribuer du personnel pour rendre accessibles les œuvres de M. Hodler! En l'occurrence, le budget des musées s'élève à 65 millions.

Le budget des bibliothèques, lui, est de 35 millions. Avec les musées, nous arrivons donc à 100 millions. Les bibliothèques – pour lesquelles je n'ai d'ailleurs pas demandé deux postes, mais beaucoup plus – offrent l'accès au livre. Vous déplorez, Monsieur Froidevaux, qu'il n'y ait pas un livre de plus, mais expliquez-moi pourquoi il faudrait plus de livres. Il y en a largement assez. C'est bien l'accès au livre qui peut poser problème et non pas le nombre de livres disponibles. Notre intention n'est pas d'augmenter le nombre de livres, même si nous soutenons des auteurs et des éditeurs locaux. Chaque année, des milliers de livres sortent des imprimeries et le but est de les rendre accessibles, de donner la possibilité aux gens d'aller dans les bibliothèques et, donc, d'avoir des heures d'ouverture qui conviennent et le personnel nécessaire.

Cette année, la Fureur de lire, à travers toute une série de manifestations, permettra de promouvoir le livre. 200 000 francs vont être votés, je l'espère, pour le Salon du livre, qui courait le risque de disparaître. Comme je l'ai dit à la commission des arts et de la culture, nous avons l'idée de créer un lieu de rencontre entre les auteurs de théâtre et le public, et cela pas uniquement à l'occasion d'une pièce de théâtre. J'en avais brièvement parlé en commission: l'Orangerie, qui va être rénovée, pourrait accueillir, outre des pièces de théâtre, des rencontres entre des écrivains de théâtre et le public. Nous travaillons donc à cette perméabilité de la culture, et le livre est quand même le premier vecteur culturel, que la plupart des gens ont eu en mains ne serait-ce que grâce à l'école. Voilà le travail que nous essayons de faire. Vous dites que nous n'offrons pas un livre de plus, si cela vous fait plaisir de le dire...

Vous avez commis une autre erreur en parlant de la désacidification. Celle-ci ne concerne pas les livres anciens, puisque ceux-ci sont en tissu, et non en papier. Ils sont très bien conservés, on dirait qu'ils ont été écrits hier. Ce sont les livres récents des XIX^e et XX^e siècles qui, pour être conservés, doivent être désacidifiés. Une partie des collections risquent en effet d'être détruites, notamment les journaux. Vous choisirez ou non de désacidifier ces collections. Il serait dommage que des collections extrêmement importantes, comme celle du *Journal de Genève*, disparaissent dans les oubliettes de l'Histoire, mais, bon, ce sont des choses qui se produisent.

Je remercie la présidente de la commission des arts et de la culture et la rapporteuse d'avoir rendu hommage aux bonnes relations qui existent entre la commission et le département. Je ferai juste deux ou trois commentaires sur leurs interventions. Pour répondre à l'allusion à Monique Décosterd et aux Montreurs d'images, je précise que la subvention est actuellement inscrite au budget. Après les décisions de la commission des finances, nous avons conclu que cette subvention serait probablement maintenue par le Conseil municipal et, comme nous n'en faisons pas une affaire d'Etat, nous l'avons rétablie.

En matière de subventions, Mesdames et Messieurs, nous avons essayé de mettre toutes les subventions sur la table, secteur par secteur – nous allons le faire prochainement pour la musique. En ce qui concerne le cinéma, les subventions sont relativement récentes, il n'y a pas une longue tradition de subventionnement et nous avons mis en place des critères. Je le dis pour répondre à vos remarques, Monsieur Froidevaux, sur le fait que j'avais plein de projets à mon arrivée et qu'il ne se passerait pas grand-chose depuis... En fait, nous essayons de définir des critères de subventionnement, nous avons beaucoup travaillé là-dessus et cela s'améliore. Le cinéma n'émerge qu'aux fonds généraux, il n'y a pas de ligne en dehors des festivals. Dans le domaine de la danse contemporaine, nous travaillons avec une association et quelques compagnies, peu nombreuses.

En revanche, dans le secteur du théâtre, il y a des dizaines et des dizaines de demandes, et il y a de grandes institutions. Je rappelle d'ailleurs, en passant, que deux des plus grandes institutions genevoises, le Poche et la Comédie, sont dirigées, et fort bien, par des femmes! Cela pour dire qu'il n'y a pas de volonté de s'en prendre à des directions féminines ou à des personnes de sexe féminin dans le monde du théâtre. En revanche, il y avait deux ou trois lignes au budget qui étaient un peu absurdes. Il faut dire les choses clairement! Les Montreurs d'images, s'ils émargeaient aux fonds généraux, obtiendraient, comme n'importe quelle troupe, 25 000 à 30 000 francs pour monter une pièce par année. Or ils touchent 95 000 francs par an depuis des années. Comme dans le cas du Théâtre Para-Surbeck l'année dernière, j'ai pensé que c'était absurde, parce que les Montreurs d'images ne font rien d'autre que de l'auto-production. Para-Surbeck monte au moins plusieurs pièces par année, mais M^{me} Décosterd n'en monte qu'une, en général avec sa fille et deux ou trois copains... Pour ma part, je ne pense pas que cela vaut 100 000 francs. Je sais qu'il y a une question d'affect, que M^{me} Décosterd fait quasiment partie du patrimoine genevois, et cela ne me gêne pas qu'on lui verse cette rente de situation jusqu'à sa retraite, si c'est un choix du Conseil municipal. Mais pour notre part, au sein du département, nous essayons d'être cohérents avec le principe qui veut soit que nous subventionnions des institutions, soit que nous accordions des aides directes à la production. Mais si vous voulez conserver cette ligne, la décision vous appartient.

Toujours en ce qui concerne les structures et les compagnies, je veux bien qu'on soutienne les compagnies, Madame Gaillard, mais citez-moi les noms des compagnies, parce que, pour ma part, je n'en connais que deux à Genève. La première est le Teatro Malandro d'Omar Porras, qui fait un tabac partout et qui, jusqu'à l'année dernière, n'était pas du tout subventionné par la Ville. C'est moi qui ai introduit une subvention pour ce théâtre. L'autre est la Shakespeare Company de Valentin Rossier, que nous soutenons également. A ma connaissance, il n'y a pas d'autres compagnies de théâtre qui existent sur la durée – je ne parle pas des compagnies qui se créent pour un spectacle. On me répondra que les Montreurs d'images sont une compagnie, je n'ai pas le sentiment qu'elle est très active, mais enfin je ne vais pas allonger là-dessus... Je n'interviendrai plus sur les Montreurs d'images, la ligne a été réintroduite au budget, la pétition P-105 sera classée et cette subvention sera probablement confirmée. Voilà pour l'entrée en matière sur mon département.

Le président. J'ai le plaisir de saluer, à la tribune du public, notre ancien collègue et également brillant président de ce Conseil municipal, M. Albert Knechtli. (*Applaudissements.*)

M^{me} Claudine Gachet (R). Je voudrais réagir brièvement à ce qui a été dit. Je suis satisfaite d'entendre que le magistrat a réintroduit la subvention à M^{me} Monique Décosterd des Montreurs d'images, non pas, contrairement à ce que disait M^{me} Catherine Gaillard, parce que c'est une femme et qu'il y en a peu, mais bien parce qu'elle a des compétences. Deuxièmement, si j'ai réagi par rapport aux galeries d'art contemporain – ou espaces d'art contemporain – c'est que vous avez introduit deux nouvelles subventions, Monsieur le magistrat, pour Attitudes et Andata Ritorno. Cela nous a fait réagir, au sein du groupe radical, parce que nous refusons de subventionner des galeries, ne sachant pas où va s'arrêter cette pratique.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Excusez-moi, Madame Gachet, mais ce que vous dites est faux! La subvention à Andata Ritorno existe depuis bientôt vingt ans et je trouvais, au contraire, qu'il n'était pas normal de la verser. Nous en avons discuté en commission des arts et de la culture et les commissaires m'ont dit qu'il ne fallait pas s'attaquer à cette subvention, qu'Andata Ritorno travaillait avec des artistes locaux. J'ai donc renoncé à supprimer la subvention, je ne l'ai pas introduite, elle est inscrite au budget depuis plus de vingt ans! Voilà les faits! Alors, reprochez-moi des choses que j'ai faites, et non des choses que je n'ai pas faites!

*Page 41, cellule 3001000, Direction des affaires culturelles,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien présentent un amendement visant une diminution de charges de 60 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

M. Georges Queloz (L). Tous les amendements que je proposerai pour ce département sont de la même nature que ceux que j'ai déposés pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, c'est-à-dire qu'ils visent à revenir au montant des comptes 2003. J'ai écouté d'une oreille attentive les déclarations de M^{me} Gaillard tout à l'heure et c'est dans le but qu'elle a décrit que nous devons faire cet effort. La Ville de Genève consacre 20% de son budget à la culture et on peut s'en féliciter. Elle est sans doute la première ville au monde à dépenser autant d'argent pour la culture, mais la moitié ou presque de cet argent est consacré au fonctionnement. C'est donc là qu'il faut faire des efforts, pour favoriser l'aide à la création. C'est l'opinion des libéraux.

Il y a une dizaine d'années, j'avais comparé les taux d'effort de différentes villes pour tirer les leçons de ce qui se fait ailleurs. Il faudrait peut-être que je

remette l'ouvrage sur le métier, mais c'est très difficile, car il faut prendre beaucoup de paramètres en compte. Par exemple, à Lausanne, comme la Ville possède les Services industriels, cela fausse les données. Reste qu'à l'époque Genève dépensait pour la culture environ 1560 francs par habitant, investissements compris. La deuxième ville de Suisse à faire un effort important était Bâle, avec 980 francs. Ville comparable à Genève, Zurich dépensait 421 francs. Et le montant moyen que les communes suisses dépensaient pour le sport et la culture, c'était 89 francs. En ce qui concerne le budget des investissements, Genève dépense plus de 14% pour la culture et 2,3% pour les sports. Donc, Mesdames et Messieurs, regardez les chiffres et ne demandez pas de faire encore plus d'efforts et de distribuer encore plus d'argent: essayons de faire mieux et plus avec les montants dont nous disposons, qui sont déjà très généreux!

Concernant les postes 310, je sais que M. Mugny est assez sensible à cette problématique de la publicité et des imprimés qui souvent, comme je le disais tout à l'heure, finissent à la poubelle sans avoir été consultés. Si je prends le Service de la promotion culturelle, je constate que le poste 310 augmente sans explication de 107 000 francs par rapport aux comptes 2003! Mesdames et Messieurs, je siège au conseil de la Fondation d'art dramatique et, au printemps dernier, j'ai demandé à nos théâtres de me donner les montants qu'ils dépensent pour la publicité par siège occupé. Le résultat est le suivant: la Comédie dépense 12,60 francs par siège occupé, sur 22 francs que coûte en moyenne le billet. Le Poche dépense 17,50 francs, pour un prix moyen du billet de 18,14 francs. Mesdames et Messieurs, c'est un gâchis, ce n'est pas ainsi qu'il faut travailler. Il faut plutôt aider les artistes et arrêter de jeter de l'argent par les fenêtres en imprimant n'importe quoi, des documents qui finissent à la poubelle sans avoir été lus!

Je ne reviendrai plus sur ces amendements, qui visent tous à revenir aux montants des comptes 2003. J'invite le magistrat, si je n'ai pas gain de cause cette année, à convaincre ses troupes pour que la situation s'améliore. Je suis persuadé qu'il m'accordera du temps – il me l'a promis – pour que nous puissions en discuter.

Le président. J'ai le plaisir de saluer notre ancienne collègue et excellente présidente du Conseil municipal, M^{me} Alice Ecuivillon. (*Applaudissements.*)

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). L'amendement qui nous est proposé vise donc à diminuer de 60 000 francs un poste de 160 000 francs, qui sont consacrés à la publicité pour la culture. C'est dire que ce poste est déjà réduit à une portion congrue par rapport à l'étendue des prestations culturelles en Ville de Genève et par rapport à l'importance du montant annuel qui leur est consacré, à savoir 208 millions. Est-il vraiment nécessaire de souligner l'importance de la publicité

pour informer le public de l'offre culturelle dans notre cité? Sans publicité pour la culture, pas de public, sans public, pas de culture! Est-ce peut-être là la volonté de la droite? Lorsqu'il n'y aura plus de public, on aura une bonne raison de diminuer l'offre culturelle...

Ma collègue a déjà fort bien expliqué l'importance des retombées économiques indirectes de l'offre culturelle sur les finances de la Ville. Elle a également rappelé que la culture détermine la qualité de vie, mais aussi la communication non violente entre les citoyens. En fait, la culture, c'est la conscience de notre civilisation, la conscience de l'être humain tout court. Si l'on se réfère à Platon qui disait que la démocratie demande au peuple un haut niveau de conscience, on doit en déduire que, finalement, cet amendement est une attaque non seulement contre la culture, mais également contre la démocratie.

Diminuer de 40% ce poste qui est déjà fort modeste, ce n'est pas sérieux. Cet amendement s'inscrit dans une série d'amendements que nous soumet aujourd'hui la minorité de droite, qui n'a d'autre but que de faire croire que, si la minorité était aujourd'hui la majorité, elle saurait comment faire des économies. C'est la politique du «il n'y a qu'à!»! Eh bien, ce n'est pas la politique de l'Alternative. Nous pensons qu'un budget doit refléter l'étendue des besoins de la population, et le besoin d'être informé sur l'offre culturelle est un besoin bien réel. C'est pour cette raison que nous refuserons cet amendement.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue et éminent président Daniel Pilly. (*Applaudissements.*) Je garde quelques épithètes en réserve pour les prochaines salutations!

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Lanz Aoued que, depuis quinze ans, la publicité est mon métier et que je conseille certaines entreprises dans la gestion de leur budget publicitaire, afin de la cibler le mieux possible!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 29 oui.

*Page 45, cellule 3105000, Promotion culturelle,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 200 000 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous avons déjà dit ce que nous pensions de la diminution des groupes 31: ce sont des économies de bout de chandelle qui sont totalement ridicules et qui portent atteinte au bon fonctionnement de notre administration. C'est la raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 29 oui.

Page 45, cellule 3105100, Accès à la culture, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien propose de diminuer ce poste de 25 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2003.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Comme mon collègue Zaugg l'a expliqué au nom de l'Alternative, nous refuserons tous les amendements portant sur le groupe 31. Je dirai quelques mots sur cet amendement-ci, qui montre bien l'incohérence de ces propositions de baisse. Cet amendement touche un poste qui s'intitule «Accès à la culture»: lorsqu'on baisse de 25 000 francs une somme qui est déjà dérisoire – 60 000 francs pour l'accès à la culture – cela en dit long sur la vision de la culture que défendent ce soir les partis de droite!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 30 oui.

Page 45, cellule 3105100, Accès à la culture, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien présentent un amendement visant une diminution de charges de 35 000 francs. La justification est la suivante: «Réduction de la rubrique 318550 «Prestations pour services divers». Le compte 318 montre, après correction, une augmentation de 10% par rapport aux comptes 2003.»

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je voudrais réagir à l'intervention de M^{me} Keller Lopez. Encore une fois, ces groupes de comptes 318 sont très composites et on y trouve, comme je l'ai expliqué ce matin, toute une série de rubriques. Celle que

nous visons dans notre amendement est la rubrique 550 «Prestations pour services divers». Si faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble de la population est effectivement important, la rubrique «Prestations pour services divers» ne nous dit pas grand-chose et ne nous semble pas nécessiter une augmentation aussi considérable. Comme nous le mentionnons dans l'amendement, la diminution que nous proposons laisse encore subsister, par rapport aux comptes 2003, une augmentation significative de 10%. Nous pensons que, compte tenu de leur effectif, les fonctionnaires du département des affaires culturelles peuvent être mis à contribution pour faciliter cet accès à la culture, plutôt que de recourir à des prestations pour services divers provenant de l'extérieur.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Ce que je ne comprends pas, Monsieur Hainaut, c'est votre démarche, votre façon de procéder... Quand nous nous sommes trouvés devant un déficit programmé de 30 millions, nous avons fait un travail sur le budget et, globalement, les postes 31 ont diminué de 10 millions par rapport au budget 2004. Evidemment, nous n'avons pas fait ces réductions de manière linéaire: nous avons fait ce que M. Muller a appelé des arbitrages, dans chaque département. Ainsi, certains postes ont augmenté, mais d'autres ont beaucoup baissé. Au bout du compte, la baisse a été de 10 millions, ce qui n'est pas négligeable et qui va tout à fait dans le sens de la motion M-423 déposée par mon parti, qui veut que, dorénavant, il n'y ait pas une progression trop importante des postes 31.

Pour ma part, je trouverais plus intéressant que vous procédiez comme M. Queloz l'a suggéré tout à l'heure, c'est-à-dire qu'après avoir remarqué, à un endroit ou un autre, un vrai problème, nous en discutons en commission des arts et de la culture. Les membres de cette commission savent bien que, quand des problèmes ont été soulevés, je n'ai jamais défendu bec et ongles quelque chose qui me semblait absurde. Je suis prêt à faire cet exercice, et ce n'est pas par hasard que j'ai proposé à la commission des arts et de la culture et à la commission des finances de nous pencher, en janvier prochain, sur les subventions à la musique. C'est en effet dans le domaine de la musique qu'il y a, pour des raisons historiques, le plus grand nombre de petites subventions dont on peut douter parfois qu'elles sont toutes encore pertinentes. Nous allons les mettre sur la table et nous allons examiner celles qui sont pertinentes et celles qui ne le sont peut-être plus. Nous pourrions en discuter, puis nous prendrions nos responsabilités communes de conseiller administratif et de conseillers municipaux.

Vous avez tapé un peu dans tous les sens, en proposant partout des petites diminutions. J'ai bien compris l'objectif quasiment pédagogique de la mesure: vous voulez qu'il y ait un débat. Celui-ci a eu lieu en partie et je dirai qu'il doit se poursuivre en commission, avec des propositions sérieuses.

Je ferai une dernière remarque: quelqu'un a, à nouveau, évoqué l'effectif du personnel et le fait que l'engagement de trop de personnes se ferait au détriment de l'aide aux artistes. Mesdames et Messieurs, je crois que, parfois, vous ne vous rendez pas compte du personnel qui est nécessaire pour la mise à disposition des salles, par exemple. Rien que pour la surveillance et la sécurité des musées il faut 150 personnes. Savez-vous combien de personnes sont engagées pour l'ensemble des salles de spectacles, des scènes telles que la scène Ella-Fitzgerald, ou pour la Fête de la musique? La gestion, la technique – son, éclairage et autres – nécessitent 150 personnes. Est-ce de l'argent qui est enlevé aux artistes? Quand on assiste aux magnifiques concerts donnés au Victoria Hall, on se rend compte que ces gens-là sont nécessaires. Le Grand Théâtre emploie également un certain nombre de fonctionnaires. Tout cela fait partie de la culture. Les services techniques et la surveillance des musées occupent, à eux seuls, 300 personnes. Essayez de comprendre qu'elles remplissent très clairement des prestations au public, au lieu de répéter qu'il y a trop de personnel!

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue et remarquable président du Conseil municipal, M. Claude Ulmann. (*Applaudissements.*)

J'ai aussi l'immense privilège de saluer M^{me} Deshusses – que le conseiller administratif Manuel Tornare a trouvée très charmante – ainsi que sa fille, qui est aussi la mienne! (*Bravos et applaudissements.*)

J'en profite pour saluer également l'épouse de M. Maudet. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Avant de revenir sur l'amendement et d'éclairer la lanterne du magistrat sur notre démarche, je voudrais vous adresser un mot, Monsieur le président: gardez quelques superlatifs pour vous, parce que vous les méritez aussi. Si vous les utilisez tous ce soir, le *Mémorial* se chargera de rappeler aux générations futures, lorsqu'elles devront saluer votre présence à la tribune, que vous aviez déjà utilisé tous les épithètes que la langue française autorise pour la circonstance!

Suite à l'intervention du magistrat Mugny, qui disait n'avoir pas compris la démarche – je crois qu'il l'a très bien comprise, car mon collègue Georges Que-loz a été extrêmement clair – je vais la lui expliquer un peu plus en détail. Cet amendement qui cible le groupe 318 et la rubrique 550 est simplement le résultat des analyses auxquelles nous avons procédé et qui nous ont permis de voir qu'il y

avait des augmentations importantes sur certains postes. Nous n'avons pas fait de coupes linéaires, nous nous en sommes bien gardés, et c'est d'ailleurs pour cela que le libellé de cet amendement-ci précise qu'il s'agit de la rubrique 550. Ce ne sont pas des coupes linéaires, mais bien des coupes ciblées sur des dépenses qui nous semblent discutables en termes de priorités. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas utiles, mais aujourd'hui nous partons de l'idée qu'il convient de parler non pas de ce qui est utile, mais de ce qui est prioritaire.

Les groupes 318, encore une fois, recouvrent des réalités très diverses, énormément de rubriques différentes. Certaines, même si elles augmentent, nous semblent essentielles et il n'est pas question de les réduire, car cela n'aurait pas de sens. Par exemple, nous ne contestons pas l'augmentation de la rubrique qui concerne la confection des maquettes pour le département de M. Ferrazino, parce que ses services en ont besoin pour faire leur travail. Par contre, certaines autres rubriques – et c'est le cas des «Prestations pour services divers» – peuvent, elles, être ramenées à un niveau inférieur, en renonçant à une augmentation qui grève le budget.

Si j'ai bien compris les dernières phrases que vous avez prononcées, Monsieur le magistrat, vous défendiez les collaborateurs du département, qui rendent des services à l'occasion de différentes manifestations et dans leur activité quotidienne. Mais je ne sais pas que ces prestations pour services divers concernent ces collaborateurs-là, qui sont engagés par la Ville et dont les charges financières figurent dans les groupes 30. Ces prestations pour services divers ne concernent pas ces personnes, dont l'utilité et le travail ne sont d'ailleurs pas remis en cause. J'espère avoir été suffisamment clair pour que vous compreniez la démarche. Si ce n'est pas le cas, je me ferai un plaisir de reprendre la parole pour l'expliquer autant de fois qu'il sera nécessaire.

Le président. Merci, Monsieur Hainaut. Nul doute que les élus qui nous succéderont envieront le public brillant qui est à la tribune ce soir, et qu'ils regretteront de n'avoir pas siégé en 2004!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 30 oui.

*Page 45, cellule 3105200, Centre multimédia,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 20 000 francs, en vue de revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 30 oui.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancienne collègue, M^{me} Christiane Marfurt. (*Applaudissements.*)

Page 46, cellule 3105200, Centre multimédia, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 20 000 francs. La justification est: «Réduction de la rubrique 550 «Prestations pour services divers», retour aux comptes 2003.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 30 oui.

Page 46, cellule 3106030, Echanges culturels, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien présentent un amendement pour une diminution de charges de 9000 francs, en vue du retour au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 29 oui.

Page 49, cellule 3106610, Fonds municipal d'art contemporain, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant une diminution de charges de 45 100 francs, pour revenir au montant des comptes 2003.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 29 oui.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune notre ancien collègue, M. Noël Louis. (*Applaudissements.*) Il est sûr que nous ferons des envieux dans les décennies à venir!

*Page 50, cellule 3110000, Grand Théâtre,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement de M. Mugny, en vue d'une augmentation des charges de 675 634 francs, correspondant au transfert d'une partie de la subvention d'exploitation du Grand Théâtre sur le groupe 30x Grand Théâtre. L'opération est neutre financièrement, un amendement compensatoire étant présenté au chapitre des subventions.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cet amendement concerne un transfert et n'a aucune incidence financière. Il résulte d'une mauvaise compréhension entre les différents services. Un précédent transfert avait été décidé, qui consistait à passer une partie des charges «personnel temporaire» du Grand Théâtre sur le poste «personnel temporaire» de la fondation, pour que celle-ci se charge de rétribuer les intermittents. En effet, les statuts de la fonction publique – qui ne sont pas contestables par ailleurs, mais qui, sur ce plan-là, pourraient être rediscutés lors de leur révision – empêchaient le Grand Théâtre de garder un intermittent plus d'une année. On arrivait ainsi à une sorte d'aberration où un intermittent qui convenait et dont on avait besoin pendant deux ans ne pouvait pas être employé plus d'une année. Nous avons donc décidé que ces intermittents dépendraient de la fondation. Malheureusement, la somme transférée a été trop importante et le Grand Théâtre s'est retrouvé sans moyens pour payer le personnel de salle qui, lui, est soumis au statut de la fonction publique.

Avec cet amendement et le suivant, il s'agit donc de prélever un montant de 675 634 francs sur la subvention d'exploitation du Grand Théâtre et de le transférer sur le personnel temporaire Ville de Genève, pour que le personnel de salle, personnel régulier et fixe depuis des années, puisse être rétribué. La transmission des informations entre mon département, le Grand Théâtre et les services qui ont préparé le budget s'est mal faite. Il s'agit uniquement d'un problème comptable, mais je suis obligé de passer par votre parlement pour éviter que, l'année prochaine, une rubrique soit dépassée et que l'autre soit sous-utilisée.

M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve). Pour confirmer ce que vient de dire le magistrat, je précise que j'avais reçu, en commission des finances, une information du directeur du département des affaires culturelles, qui expliquait que les transferts en question devaient être annulés. L'interprétation que j'en ai faite, c'était que la commission n'avait pas à s'en occuper. Mais il est vrai que ces deux amendements auraient dû être votés en commission des finances et qu'ils n'ont pas d'incidence sur le résultat final. Je ne

peux donc que confirmer ce que vous avez dit, Monsieur le magistrat, et m'excuser pour la mauvaise interprétation que j'ai faite du message qui m'avait été adressé.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (71 oui).

Page 50, cellule 3110000, Grand Théâtre, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Exploitation du Grand Théâtre, page 141 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement de M. Patrice Mugny, en vue d'une diminution de 675 634 francs. Cet amendement compensatoire est lié au précédent et concerne le transfert d'une partie de la subvention d'exploitation du Grand Théâtre sur le groupe 30x Grand Théâtre.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 72 oui contre 1 non.

Le président. Avant de lever la séance, je tiens à rappeler que le buffet dînatoire qui attend les conseillers municipaux, leurs conjoints et leurs proches, ainsi que les anciens conseillers municipaux et anciens présidents, sera ouvert sitôt la cérémonie de l'Escalade terminée. Le buffet qui est dressé en bas dans la cour de l'Hôtel de Ville ne vous est pas destiné, Mesdames et Messieurs, car il fallait répartir les forces, vu les places disponibles, mais vous êtes attendus à la salle des pas perdus.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 30.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 3642 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 3642 |
| 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B). Suite du deuxième débat | 3642 |
| 4. Propositions des conseillers municipaux | 3674 |
| 5. Interpellations | 3674 |
| 6. Questions écrites | 3675 |

La mémorialiste:
Marguerite Conus